



# Stratégies de l'IUCN et ses partenaires dans l'implication de la société civile et du secteur privé dans le processus (A)FLEG(T)

Par Angu Angu Kenneth  
Assistant Technique du Coordonnateur du Programme  
d'Appui à la CEFDHAC

# INTRODUCTION ET CONTEXTE

- L'AFLEG - vise principalement à lutter contre l'exploitation forestière illégale, la mauvaise gouvernance dans la gestion forestière et le braconnage des ressources fauniques;
- La volonté des Ministres de l'Environnement du G8 de lutter contre l'exploitation forestière illégale à travers le Forest Law Enforcement and Governance (FLEG) qui vise à :
  - Réduire, et éventuellement, éliminer l'exploitation illégale;
  - La mise en œuvre d'une série de réformes : législation, harmonisation, application, systèmes de contrôles, renforcement des capacités, implication de la société civile etc.

# Contexte (suite)

- Cet engagement a débouché sur un partenariat avec la Banque mondiale, la Grande Bretagne et les E.U, ayant culminé à l'organisation de la première conférence sur l'Application de Législation et la Gouvernance en Asie en 2001;
- Une série d'actions indicatives et contraignantes;
  - ❖ l'intensification d'efforts multilatéraux pour faire face aux activités illégales d'exploitation forestière;
  - ❖ le bannissement de l'exportation et de l'importation du bois exploité de façon illégale;
  - ❖ Ainsi l'implication des partenaires locaux.

# Contexte (Suite)

- L'Afrique rencontre aussi les mêmes problèmes d'exploitation illégale et de la mauvaise gouvernance dans la gestion forestière;
- L'Afrique, à suivi le processus à travers les actions suivantes;
  - Une Conférence pré-ministérielle de Juin 2003 ;
  - Des Conférences régionaux de la société civile et du secteur privé dans les quatre régions du continent Africain;
  - Conférence Ministérielle AFLEG d'octobre 2003
- La nécessité de mettre en œuvre le plan d'action AFLEG de la Déclaration ministérielle
- Etc.

# Interface entre L'AFLEG et le FLEGT

- **Rôle du Gouvernement et Souveraineté :**
  - Délivrance par les autorités nationales de l'attestation de légalité ;
  - Définition de la légalité au niveau national ;
  - Mise en cohérence des textes juridiques ;
  - Effectivité de la mise en œuvre de la chaîne de contrôle;
  - Choix politique de renforcement de capacité ;
  - Valorisation des stratégies nationales (DSRP, PSFE, etc.)

- **Responsabilités communes et partagés :**
  - APV ;
  - Suivi-Evaluation de l'APV ;
  - Financement du Processus FLEGT (aide au développement) ;
  - Application des engagements internationaux (Cohérence effective avec le plan de convergence COMIFAC, CEFDHAC, PFBC, etc.) ;
  - Appui financier au renforcement des capacités de tous les acteurs de la filière .

- **Approche participative, implication de toutes les parties :**
  - Participation de tous les acteurs à l'application de la législation en vigueur ;
  - Aide aux populations riveraines des massifs forestiers (aspects fonciers, gestion des redevances forestières ;
  - Incitation envers les opérateurs privés à des engagements volontaires sur un code de bonne conduite ;

- **Information/communication :**
  - Amélioration pour tous les acteurs de l'accès aux lois et à l'information administrative (archivage, banque de données, site internet, etc );
  - Accès public aux suivi et à l'audit du processus FLEGT ;
  - Renforcement du dialogue entre toutes les parties prenantes (ateliers, forums, etc.)

# Pourquoi travailler avec le secteur privé

- Pertinence pour l'UICN;
- Concordance avec la politique de l'UICN;
- Répondre aux aspirations des membres;
- Contribue à l'habilitation des membres;
- Permet d'aboutir à des résultats concrets;
- Efficacité dans l'utilisation des ressources;
- Transparence;
- Participation
- Renforcer le dialogue entre l'UICN et le secteur privé
- Pourquoi

# Le Rôle de l'UICN dans la préparation de la société civile en vue de leur participation à la Conférence Ministérielle AFLEG

- Réunions préparatoire de la société civile en Afrique Orientale, Occidentale et Australe
- Réunions préparatoire de la société civile et privé en Afrique centrale et occidentale;
- Appui de la société civile et Secteur privé dans la Conférence ministérielle.

# Objectifs de la préparation

- Favoriser la participation des parties prenantes clés ;
- Favoriser la crédibilité des résultats de la Conférence Ministérielle
- Améliorer la qualité de la Déclaration ministérielle;
- Définir les stratégies de suivi

# Méthodologie adopté

- Identification de parties prenantes de la société civile et secteur privé;
- Mettre en réseau les parties prenantes
- Organisation des réunions sous-régionales pour s'échanger l'information sur le processus AFLEG, l'élaboration des recommandations, la sélection des représentants, et dialoguer avec les administrations;

# Réunions régionales de préparation

Date (2003)	African Region and number of organisations	Location
January	Central	Yaoundé-Cameroon
February	Eastern	Nairobi-Kenya
March	Western	Ouagadougou-Burkina Faso
March	Central	Douala-Cameroon
April	Southern	Johannesburg South Africa
October	All Africa	Yaoundé-Cameroon

## 2ième étape: Comment mettre en Application les engagement des Etats?

- UICN- Développement d'une proposition des projets Intitulée « **Building Bridges between Governments, Civil Society and the Private Sector to Deliver AFLEG Implementation Action**”
- Projet financé par le Department for International Development (DFID) en vue d'appuyer les différents acteurs, notamment la société civile, le secteur privé, les parlementaires et le gouvernements, à la mise en œuvre la Déclaration ministérielles;
- Les ateliers nationaux font partie d'une série des actions et des stratégies visant à la mise en œuvre des activités dans le cadre du projet avec DFID

## Les activités majeures du Project:

- focused and well-timed communications;
- La mise en place d'un réseau des parties prenantes de l'AFLEG dans le Bassin du Congo;
- **L'organisation des réunions tripartite sous-régionales et nationales sur l'AFLEG;**
- **L'intégration de l'AFLEG dans l'agenda du 2ième Sommet Ministériel des Chefs d'Etats d'Afrique centrale sur les Forêts et les autres initiatives sous-régionales.**



# Organisation des Ateliers nationaux et sous-régional

## Objectif des ateliers

- Contribuer à la promotion de la gouvernance environnementale et à l'application de la législation forestière en Afrique centrale.
- Développer un plan d'action de la société civile et le secteur privé en vue de mettre en œuvre la Déclaration Ministérielle AFLEG qui sera discutée en marge du Sommet des Chefs d'Etats d'Afrique centrale;
- Renforcer le dialogue entre la société civile, le secteur privé, les parlementaires et les administrations;
- Préparer la société civile au Deuxième Sommet des Chefs d'Etats

# Dates des réunions

- Libreville (17 janvier 2005)
- Yaoundé (20 janvier 2005)
- Kinshasa (25 janvier 2005)
- Brazzaville (29 janvier 2005)

# OUTCOMES

## Libreville;

- Un plan d'action national;
- **Recommendations**
  - La mise en place d'un réseau national de la société civile et du secteur privé dans le secteur de l'environnement;
  - Doter les réseau national des moyens permettant la promotion de l'échange d'expériences.
  - **Recommandations à la CEFDHAC:**
- Appuyer la mise en œuvre du plan d'action de la société civile et le secteur privé en vue de mettre en œuvre la Déclaration Ministérielle AFLEG.
- Appuyer techniquement et financièrement la mise en place et le fonctionnement du réseau de la société civile et le secteur privé;

- Mettre en place un Forum sous-régional de l'AFLEG (appui de la facilitation de la CEFHAC);
- Impliquer les groupes spécifiques (populations autochtones et locales, femmes, jeunes etc.) dans le réseautage de l'AFLEG au Gabon.

- **Un plan d'action national;**
- **Recommandations:**
  - Que les spécificités nationales suivant les domaines relatifs aux actions indicatives AFLEG soient prises en compte, et qu'elles soient traduites dans les faits.
  - Que les médias soient de plus en plus impliqués dans le processus AFLEG.
  - Que l'expertise nationale et régionale des membres de la société civile soit recensée et valorisée.
  - Que les magistrats soient imprégnés des lois forestières et environnementales.

# Kinshasa

- Un plan d'action national
- Recommandations:
  - renforcement des capacités des agents de l'administration publique, de la société civile et du secteur privé en vue de faciliter leurs implications effectives dans le processus AFLEG ;
  - La prise en charge des représentant de la société civile et le secteur privé en prenant en compte la dimension genre dans la mise en œuvre du plan d'action issue de l'atelier ;
  - Le renforcement du pouvoir de l'autorité coutumière en tenant compte de la réglementation coutumière, et reconnaître explicitement que les communauté locales sont des co-propriétaires de leurs forêts ;



- La multiplication des ateliers de concertation en vue de s'assurer au suivi et de la mise en œuvre harmonieuse de la Déclaration ministérielles par toutes les parties prenantes, notamment la société civile et le secteur privé.



# Brazzaville

- Un plan d'action national;
- Recommandation:
  - La mise en œuvre du plan d'action national

# Conférence sous-régionale

- Un plan d'action sous-régional (thèmes transversaux);
  - Renforcement des capacités;
  - Communication/information;
  - Suivi-Evaluation;
  - Mécanisme de financement;
  - Etc.

# Leçons apprises

- Il est important **d'impliquer les gouvernements**, même s'il s'agit des actions qui visent principalement à impliquer la société civile et le secteur privé dans les questions liées à l'AFLEG. Ceci diminuera **la suspicion**, **facilitera la mise en œuvre des recommandations et plans d'action**, et **encouragera l'échange tripartite**;
- L'approche tripartite devrait être **encouragée et renforcée** à tous les niveaux pour une meilleure appropriation du processus ;

- Au sein de la société civile, il existe non seulement **les différents niveaux de compréhension** entre les parties prenantes, mais aussi, les intérêts divergents. Aussi, dans certains pays, **les activités de la société civile sont très avancées** (RDC, Cameroun) alors que dans les autres, **il reste beaucoup à faire (Gabon)**. Il faudrait donc définir des stratégies communes afin de concilier tous ces intérêts pour faciliter la mise en œuvre de la Déclaration Ministérielle AFLEG. ;

- Nous avons aussi observé une fois de plus que les parties prenantes de la conservation et le développement qui ont participé aux quatre réunions ont tendance à **confondre les activités de l'UICN à celle de la CEFDHAC;**
- **Les ateliers de ce genre sont très important,** surtout au niveau national parce que les parties prenantes sont informé « en directe » sur le processus AFLEG;

- Certes, les membres du Gouvernement ont participé aux différents ateliers, notamment les cadres du Ministère en charge des forêts. Dans la phase de la mise en œuvre des recommandations et les plans d'action, **il serait judicieux d'impliquer les cadres et techniciens des différents ministères qui ont les liens directe et indirects avec la gestion des ressources forestières, notamment la déforestation, exploitation illégale, la gouvernance environnement, etc. tels que les Ministères en charges des mines, agricultures, finance, etc..**

- Les attentes des parties prenantes sur l'AFLEG sont énorme- c'est donc un défi pour nous ;
- Certaines organisations qui n'avaient pas été associées dans les phases antérieures se sont **senties exclues notamment dans le choix des participants**. Il serait important d'en tenir compte dans l'avenir.

# Perspectives

- Le renforcement des capacités de toutes les parties prenantes sur:;
  - Le concept même de l'AFLEG
  - L'intérêts des parties prenantes dans le processus AFLEG.
- L'Appui financier dans la mise en œuvre des plans d'actions nationaux et sous-régional AFLEG;
- Articuler les efforts de L'AFLEG aux activités des autres initiative sous-régionaux (COMIFAC, CEFDHAC, OCFSA..) régionaux (AFLEG, NEPAD...) et organisation internationales (IUCN, WWF, FAO, CIFOR, ICRAF), agence de coopération (GTZ, ACDI, CF);
- Appuis organisationnels et institutionnels aux organisations locales, groupes d'initiatives locales et collectivités locales sur le "downward accountability" des pouvoirs.

- Appui aux recherches qui favorisent la décentralisation et la lutte contre l'exploitation illégale de la gestion forestière en Afrique centrale;
- Identification de nouveaux partenaires
- Capitalisation sur les activités des différents réseaux (parlementaires, populations autochtones et locales, REFADD, FAAN, RIFFEAC, etc;) pour assurer l'internalisation future du processus;
- Conciliation de la gestion décentralisée des ressources forestières avec la lutte contre la pauvreté. Ceci permettra l'acceptation

# AUTRE INITIATIVES

Le Systèmes Volontaire et Indépendant de monitoring des concessions forestières en Afrique Centrale:

Stratégie: Axé sur;

- Volontariat;
- Partenariat;
- Gestion coopérative participative;
- Indépendant et neutre;

P

THANK YOU FOR LISTENING

